

Communiqué de presse

Berne, 17 janvier 2022

Examen du projet EFAS par la CSSS-E

Les fournisseurs de prestations demandent une intégration rapide des soins dans le projet de financement uniforme des prestations médicales ambulatoires et stationnaires

Le financement uniforme des prestations médicales ambulatoires et stationnaires (EFAS) est pertinent et équitable, car il élimine les incitations malvenues du financement actuel. Pour l'instant, les prestations de soins ne sont pas encore prises en compte dans l'EFAS. Étant donné que des incitations malvenues similaires existent dans le financement actuel des prestations de soins, les fournisseurs de prestations considèrent que l'intégration des soins dans l'EFAS est indispensable. Selon eux, pareille intégration ne doit pas être ajournée ; les bases nécessaires peuvent en effet être établies dans un délai de six ans.

La Commission pour la santé du Conseil des États (CSSS-E) a entamé sa discussion du projet de loi EFAS lors de sa séance des 20 et 21 janvier 2022. Les associations senesuisse, Aide et soins à domicile Suisse, ASPS et la fédération ARTISET avec son association de branche CURAVIVA soutiennent l'EFAS et considèrent qu'une intégration des soins dans le projet est essentielle : en effet, des incitations malvenues comparables existent également dans le financement actuel des soins. En outre, le potentiel d'EFAS ne peut pas être complètement exploité si on en exclut le domaine des soins. Les fournisseurs de prestations recommandent donc à la CSSS-E de prévoir une intégration des soins dans le projet de loi. Pareille intégration devrait en outre intervenir dans un délai impératif.

Selon les fournisseurs de prestations, cette intégration devrait inclure l'ensemble des prestations de soins obligatoires selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). En outre, les contributions de financement distinctes dans des situations spécifiques – telles la démence ou les soins palliatifs –, qui sont actuellement souvent prises en charge par les cantons et les communes dans leur rôle de « financeurs résiduels », devraient elles aussi être intégrées dans le financement selon l'EFAS.

La mise en œuvre ne doit pas être ajournée

Des travaux préparatoires seont nécessaires pour qu'une intégration des soins puisse avoir lieu, et les avis divergent quant au temps qu'ils requièrent : le rapport du DFI du 30 novembre 2020 table sur sept ans, les assureurs parlent de dix ans. Les associations de fournisseurs de prestations partagent l'évaluation du Département fédéral de l'intérieur (DFI) et considèrent également comme réaliste une mise en œuvre dans les six ans suivant la décision d'y procéder. Une phase de mise en œuvre plus longue retarderait inutilement l'intégration des soins et pourrait s'avérer contre-productive.

Contrairement aux fournisseurs de prestations et au DFI, les assureurs-maladie comptent avec un laps de temps d'environ dix ans pour qu'une intégration des soins dans l'EFAS puisse être réalisée. Cet écart est principalement dû au fait que les assureurs exigent l'établissement préalable de toutes les bases nécessaires, y compris l'élaboration d'une nouvelle structure tarifaire. Toutefois, comme le montre le rapport

précité du DFI, une intégration des soins est également possible dans le cadre de la structure déjà existante (niveaux des besoins en soins dans le secteur stationnaire et catégories de prestations dans le domaine ambulatoire). La nouvelle structure tarifaire exigée par les assureurs-maladie peut être discutée en tant qu'option envisageable à une étape ultérieure. De l'avis des fournisseurs de prestations, une intégration des soins dans le projet EFAS est pertinente et ne doit en aucun cas être ajournée. La CSSS-E devrait donc inclure les soins dans le projet.

Contacts :

ARTISET

Daniel Höchli, Directeur, téléphone : 031 385 33 48, e-mail : media@artiset.ch

Aide et soins à domicile Suisse

Marianne Pfister, Directrice, téléphone : 031 381 22 81, e-mail : pfister@spitex.ch

senesuisse

Christian Streit, Directeur, téléphone : 031 911 20 00, e-mail : chstreit@senesuisse.ch

Association Spitex privée Suisse ASPS

Marcel Durst, Directeur, tél. : 031 370 76 86 ou 079 300 73 59, e-mail : marcel.durst@spitexprivee.swiss

ARTISET est la fédération des prestataires au service des personnes ayant besoin de soutien. Plus qu'un nom, un programme: le nom ARTISET fait référence à l'article 7 de la Constitution fédérale: «La dignité humaine doit être respectée et protégée.» Avec ses associations de branche **CURAVIVA**, **INSOS** et **YOUVITA**, la fédération s'engage pour 3100 prestataires qui prennent en charge, soignent et accompagnent les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ainsi que les enfants et jeunes. www.artiset.ch

CURAVIVA, l'association de branche des prestataires au service des personnes âgées, fait partie de la fédération ARTISET et s'engage pour ses 1'700 organisations membres et les personnes qu'elles prennent en charge. La mobilisation pour la dignité et la qualité de vie des personnes âgées ainsi que pour une prise en charge, des soins et un accompagnement professionnels de qualité et adaptés aux besoins individuels occupe une place centrale. Les membres bénéficient d'un soutien au travers d'une représentation active de leurs intérêts, de prestations attrayantes, de connaissances spécialisées actuelles et d'offres de formation sur mesure. www.curaviva.ch

Aide et soins à domicile Suisse, l'association faîtière nationale compte 24 associations cantonales auxquelles les env. 500 organisations d'Aide et soins à domicile sont affiliées. Environ 40'000 collaboratrices et collaborateurs soignent et prennent en charge chaque année plus de 312'000 clientes et clients et leur permettent ainsi de continuer à vivre dans leur environnement familial. www.aide-soins-domicile.ch

senesuisse représente les intérêts de plus de 400 établissements dans le domaine des soins de longue durée. En notre qualité d'association intervenant dans la prise en charge des personnes âgées, nous nous engageons pour la qualité de l'assistance et la grande diversité des offres. En tant que pays aisé, nous devrions offrir des soins, une prise en charge et une infrastructure de la meilleure qualité qui soit aux personnes âgées.

www.senesuisse.ch

Association Spitex privée Suisse ASPS est l'association de branche des organisations Spitex privées. Elle compte 275 membres qui emploient plus de 13'000 collaborateurs dans toute la Suisse. Sa part de marché dans les soins infirmiers varie entre 10 et 45 % selon la région. Les organisations privées intègrent la dimension relationnelle aux soins. Chaque jour, c'est la même personne qui vient à la même heure s'occuper des clientes et des clients.

<https://spitexprivee.swiss/de/>